

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »

DEPARTEMENT DU GERS

Le 1^{er} octobre 2015 à 10h, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS.

Date de convocation 25/09/2015 Date d'affichage : 25/09/2015

N° de délibération CS-20151001-01 Annexe (s) : 1

Membres du Comité
Syndical

Nombre de membres en exercice : 23
Présents ou représentés : 17

Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Guy MANTOVANI, Henri CORMIER, Gaëtan LECLERC, Serge CARDONNE, Roger HEINIGER, Marie-France GARZELLI, Marie-Pierre CUSINATO, Pierre LACOMME, Francis RIVIERE, Céline SALLES a donné procuration à Robert SASSOLI, Philippe DUPOUY a donné procuration à Jean-Pierre SALERS, Jean-Pierre SALERS, Xavier BALLENGHIEN.

Nombre de voix

Susceptibles de se prononcer : 25

Pour :

25

Contre :

Abstention :

Monsieur Robert FRAIRET a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du 7 mai 2015

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée les dispositions de l'article 28 du règlement intérieur approuvé par délibération n° CS-201401200001 du 20 janvier 2014, qui prévoient que le Comité Syndical approuve le compte rendu de la séance précédente.

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative qui s'est réunie le 24 septembre 2015, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide d'approuver le compte rendu de la séance du comité syndical du 7 mai 2015, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Fait à Auch, le 1^{er} octobre 2015

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Le Président,

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par
voie dématérialisée en Préfecture



Jean-Pierre SALERS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU GERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »

Le 1^{er} octobre 2015 à 10h, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS.

Date de convocation 25/09/2015 Date d'affichage : 25/09/2015

N° de délibération CS-20151001-02 Annexe (s) : 1

Membres du Comité Syndical Nombre de membres en exercice : 23
Présents ou représentés : 17
Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Guy MANTOVANI, Henri CORMIER, Gaëtan LECLERC, Serge CARDONNE, Roger HEINIGER, Marie-France GARZELLI, Marie-Pierre CUSINATO, Pierre LACOMME, Francis RIVIERE, Céline SALLES a donné procuration à Robert SASSOLI, Philippe DUPOUY a donné procuration à Jean-Pierre SALERS, Jean-Pierre SALERS, Xavier BALLENGHIEN.

Nombre de voix Susceptibles de se prononcer : 25
Pour : 25 Contre : Abstention :

Monsieur Robert FRAIRET a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Rapport sur les délégations de compétence et de signature

1- Délégation de compétence donnée du Président et au Directeur

Les décisions suivantes ont été signées durant la période d'Avril à Août 2015 :

N° de décision	Date de signature	Objet des engagements pris
004-2015	24/03/2015	Association Arbre & Paysage 32 sise 10 Avenue de la Marne à Auch - Aménagement paysager des Sous-répartiteurs de Lannemaignan, Cazaux-Savès et Berdoues pour un montant global de 912,50€ HT, sur avis de l'ABF. Devis
005-2015	24/03/2015	Imprimerie du Prieuré , sise 6 Rue Roger Salengro à Auch - Signalisation de 150 Sous-répartiteurs par la pose d'une plaque signalétique pour un montant global de 1 715 HT. Devis
006-2015	24/03/2015	Société ARTIP , sise 10 Rue Paul Valéry à Auch - Signalétique de chantier de MED SR pour un montant global de 3 271,32 HT, composée de 16 chevalets double face. Devis
007-2015	24/03/2015	SNAACCHINI sise ZI Marmajou à Maubourguet - Travaux de pose de fourreaux pour fibre optique réalisés à l'éco-quartier Bellevue de Saint Clar , sous maîtrise d'ouvrage de la Mairie, pour un montant global de 7 014,46€ HT.
008-2015	24/03/2015	Constitution du Jury pour le marché CREM FttH : Pierre PERROT, Ingénieur de la société ON-X (Toulouse), Alexandre CHIRON, Chef de Projets de la société SAFEGE (Saint Médard en Jalles), Jean-Luc MOREL, Directeur d'activités de la société EGIS France (BALMA).
009-2015	03/04/2015	Société INGC Ingénierie Construction sise 1 Rue Van Gogh à Auch 32000 - Attribution du marché de Coordination SPS concernant les travaux de montée en débit du réseau hertzien, pour un montant de 17 841,60€ HT.

.... /

N° de décision	Date de signature	Objet des engagements pris
010-2015	16/04/2015	SDEG – Travaux de desserte en énergie électrique de l’armoire NRA sise sur la commune de Lannemaignan , pour un montant de 4 935€ HT, réfaction tarifaire de 40% déduite
011-2015	16/04/2015	SDEG – Travaux de desserte en énergie électrique de l’armoire NRA sise sur la commune de Preneron , pour un montant de 8 114,40€ HT, réfaction tarifaire de 40% déduite
012-2015	22/04/2015	Remboursement à la Mairie de Condom de la partie des travaux concernant la pose de fibre optique, dans le cadre des travaux d’aménagement de la Rue Barlet réalisés en 2014, pour un montant de 3 550,40€ HT
013-2015	22/04/2015	Signature de l’ avenant n°1 au marché de Maitrise d’œuvre des travaux de montée en débit aux sous-répartiteurs attribué le 1 ^{er} décembre 2014 à la société FM PROJET ; l’avenant ayant pour objet la substitution de l’index Ingénierie ING – base 100 de janvier 1973, à l’index ING – base 2010, publié par l’INSEE sous le numéro de série 001711010.
014-2015	30/04/2015	SDEG – Travaux de desserte en énergie électrique de l’armoire NRA MED sise sur la commune de Saint Orens Pouy Petit , pour un montant de 7 137€ HT, réfaction tarifaire de 40% déduite.
015-2015	30/04/2015	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l’armoire NRA MED sise sur la commune d’ Auradé , pour un montant de 1 206,81€ HT .
016-2015	30/04/2015	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l’armoire NRA MED sise sur la commune de Labastide Savés , pour un montant de 1 206,81€ HT .
017-2015	30/04/2015	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l’armoire NRA MED sise sur la commune de Marestaing , pour un montant de 1 206,81€ HT .
018-2015	18/05/2015	Modification du Bordereau de Prix Unitaire relatif au marché de travaux de montée en débit aux sous-répartiteurs signé avec Orange.
019-2015	07/05/2015	STPAG - Travaux de pose de fibre optique Rue Jules Ferry à Condom , pour un montant de 5 877,60€ HT
020-2015	07/05/2015	Agrément de 2 sous-traitants de rang 2 proposés par la SPIE (SCOP CITEL et ARESSY) et de leurs conditions de paiement, dans le cadre du marché de travaux de montée en débit aux sous-répartiteurs signé avec Orange.
021-2015	03/06/2015	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l’armoire NRA MED sise sur la commune d’ Aux Aussat , pour un montant de 1 206,81€ HT .
022-2015	13/05/2015	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l’armoire NRA MED sise sur la commune de Caupenne d’Armagnac , pour un montant de 1 206,81€ HT .
023-2015	13/05/2015	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l’armoire NRA MED sise sur la commune de Caupenne d’Armagnac-NEN , Chemin Jouanelle, pour un montant de 1 099,29€ HT .
024-2015	13/05/2015	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l’armoire NRA MED sise sur la commune de LAAS , lieu-dit Ballambin, pour un montant de 1 099,29€ HT .
025-2015	18/05/2015	SDEG - Travaux de desserte en énergie électrique de l’armoire NRA MED sise sur la commune de Sainte Radegonde , pour un montant de 12 913,80€ HT .

... / ...

N° de décision	Date de signature	Objet des engagements pris
026-2015	27/05/2015	Sous-traitance de rang 1 de NOMOTECH , titulaire du marché de MED du réseau Radio : Société LUXENETWORK sise 6a Rue Jean Jaurès à DUFELANGE (L-3490) au Grand-Duché de Luxembourg, pour exécuter le déploiement d'une solution fibre haut débit permettant d'amener le service sur les points de livraison. Prestation de 75 000€ HT maximum, soit 3% du montant estimatif du marché attribué à Nomotech
027-2015	27/05/2015	Sous-traitant de rang 1 de NOMOTECH , titulaire du marché de MED du réseau Radio : Société INFRATEL sise 3 Rue des Lanterniers à METZ Actipole (57070) pour exécuter des travaux de construction ou d'aménagement des sites radios, ainsi que leur installation. Prestation de 600 000€ HT maximum, soit 24% du montant estimatif du marché attribué à Nomotech.
028-2015	27/05/2015	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de LAVARDENS , pour un montant de 1 206,81€ HT .
029-2015	27/05/2015	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de SARRANT , pour un montant de 1 099,29€ HT .
030-2015	27/05/2015	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de MAURENS , pour un montant de 1 099,29€ HT .
031-2015	27/05/2015	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de CASTILLON SAVES , pour un montant de 1 206,81€ HT .
032-2015	03/06/2015	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de TRONCENS , pour un montant de 1 129,29€ HT .
033-2015	03/06/2015	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de TILLAC , pour un montant de 1 206,81€ HT .
034-2015	03/06/2015	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de LAGUIAN MAZOUS , pour un montant de 1 206,81€ HT .
035-2015	03/06/2015	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de BERDOUES , pour un montant de 1 099,29€ HT .
036-2015	03/06/2015	Agrément de 3 sous-traitants de rang 2 proposés par la SPIE (MALET agence d'Auch, M2G de Colomiers et EUROVIA Agence STPAG de Valence sur Baïse) et de leurs conditions de paiement, dans le cadre du marché de travaux de montée en débit aux sous-répartiteurs signé avec Orange.
037-2015	09/06/2015	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de TACHOIRES , pour un montant de 1 099,29€ HT .
038-2015	09/06/2015	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune d' ARROUEDE , pour un montant de 1 206,81€ HT .
039-2015	09/06/2015	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de BEZUES BAJON , pour un montant de 1 099,29€ HT .

... / ...

N° de décision	Date de signature	Objet des engagements pris
040-2015	09/06/2015	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de CHELAN , pour un montant de 885€ HT .
041-2015	09/06/2015	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de FAGET ABBATIAL , pour un montant de 1 099,29€ HT .
042-2015	24/06/2015	Modification de la décision 008-2015 concernant la constitution du Jury
043-2015	30/06/2015	Agrément du sous-traitant de rang 2 proposés par la SPIE (CAUM sise Chemin de l'Aviation à LESCAR (64230)) et de leurs conditions de paiement, dans le cadre du marché de travaux de montée en débit aux sous-répartiteurs signé avec Orange.
044-2015	30/06/2015	BUREAU MODERNE sise 5 Chemin du Moulin de La Ribère à Auch (32000) - Attribution du MAPA d'achat de matériel informatique à destination des 15 écoles gersoises retenues pour l'expérimentation « école numérique », pour un montant de 75 870€ HT , estimé en fonction du Bordereau de Prix Unitaire annexé à l'acte d'engagement remis par le candidat.
045-2015	02/07/2015	Agrément de 2 sous-traitants de rang 2 proposés par la SPIE (NOGUES de Colomiers et GASCOGNE ETUDE de Pavie) et de leurs conditions de paiement, dans le cadre du marché de travaux de montée en débit aux sous-répartiteurs signé avec Orange.
046-2015	01/07/2015	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de LANNEMAIGNAN , pour un montant de 1 099,29€ HT .
047-2015	02/07/2015	Convention Fonds de Solidarité fixant les modalités de mise en œuvre de la télédéclaration et du télépaiement de la Contribution De Solidarité.
048-2015	22/07/2015	SDEG - Travaux de desserte en énergie électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de Roquelaure , pour un montant de 7 485€ HT .
049-2015	30/07/2015	SDEG - Travaux de desserte en énergie électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de Bascous , pour un montant de 2 818,80€ HT .
050-2015	30/07/2015	SDEG - Travaux de desserte en énergie électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de Juilles , pour un montant de 8 161,80€ HT .
051-2015	30/07/2015	SDEG - Travaux de desserte en énergie électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de Tirent-Pontejac , pour un montant de 7 689,60€ HT .
052-2015	30/07/2015	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de Saint Orens Pouy Petit , pour un montant de 885€ HT .
053-2015	30/07/2015	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de Sainte Radegonde , pour un montant de 885€ HT .
054-2015	30/07/2015	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de Preneron , pour un montant de 885€ HT .

... / ...

N° de décision	Date de signature	Objet des engagements pris
055-2015	30/07/2015	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de Mauroux , pour un montant de 1 206,81€ HT .
056-2015	30/07/2015	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de Miramont-Latour , pour un montant de 1 206,81€ HT .
057-2015	30/07/2015	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de La Romieu , pour un montant de 1 206,81€ HT .
058-2015	30/07/2015	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de Saint-Mézard , pour un montant de 1 206,81€ HT .
059-2015	30/07/2015	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de Sainte Mère , pour un montant de 1 099,29€ HT .
060-2015	03/08/2015	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de Thoux , pour un montant de 1 206,81€ HT .
061-2015	03/08/2015	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de Encausse , pour un montant de 1 206,81€ HT .
062-2015	03/08/2015	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de Monblanc , pour un montant de 1 206,81€ HT .
063-2015	03/08/2015	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de Pompjac , pour un montant de 1 206,81€ HT .
063b-2015	17/08/2015	SDEG - Travaux de desserte en énergie électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de Castelnau sur l'Auvignon , pour un montant de 10 704€ HT .
064-2015	17/08/2015	SDEG - Travaux de desserte en énergie électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de Blaziert , pour un montant de 1 713,60€ HT .
065-2015	17/08/2015	SDEG - Travaux de desserte en énergie électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de Cassaigne , pour un montant de 3 807,60€ HT .
066-2015	17/08/2015	Cabinet XMGE (Fleurance) - Prestation de Maîtrise d'œuvre pour la mutualisation de travaux sur la Commune de Mauvezin (pose de fourreaux FttH), pour un montant de 600€ HT .
067-2015	17/08/2015	SDEG - Travaux de desserte en énergie électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de St Antonin , pour un montant de 20 198,40€ HT .
068-2015	17/08/2015	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de Sauveterre , pour un montant de 885€ HT .
069-2015	17/08/2015	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de Montadet , pour un montant de 885€ HT .
070-2015	17/08/2015	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de Gaujac , pour un montant de 885€ HT .

... / ...

N° de décision	Date de signature	Objet des engagements pris
071-2015	17/08/2015	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de L'Isle Arné , pour un montant de 885€ HT .
072-2015	18/08/2015	Cabinet XMGE (Fleurance) - Prestation de Maîtrise d'œuvre pour la mutualisation de travaux sur la Commune de Fleurance (pose de fourreaux FttH), pour un montant de 600€ HT .
073-2015	19/08/2015	SDEG - Travaux de desserte en énergie électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de Estipouy , pour un montant de 3 288€ HT .
074-2015	03/09/2015	Agrément des sous-traitants de rang 2 proposés par la SPIE [la société BEUZIT François SAS sise CS 57839 à Morlaix (29678) et la société PARERA sise ZI de Buconis à L'Isle Jourdain (32600)] et de leurs conditions de paiement, dans le cadre du marché de travaux de montée en débit aux sous-répartiteurs signé avec Orange.
075-2015	03/09/2015	Agrément des sous-traitants de rang 2 proposés par Inéo Infracom [la société MAZAUD Gérard sise 11 Rue Pétrus à Saint Martory (31360) et la société PARERA sise ZI de Buconis à L'Isle Jourdain (32600)] et de leurs conditions de paiement, dans le cadre du marché de travaux de montée en débit aux sous-répartiteurs signé avec Orange.
076-2015	03/09/2015	Agrément de la nouvelle composition du Groupement sous-traitant d'Orange dans le cadre du marché de travaux de montée en débit aux sous-répartiteurs (INEO INFRACOM pour la maîtrise d'œuvre, les études, le câblage, le raccordement, les mesure FO et la documentation, pour un montant estimé à 1 500 000€ HT et NGE EHTP pour les travaux de génie civil et le recollement, pour un montant estimé à 3 000 000€ HT) et modification du RIB du Groupement
077-2015	31/08/2015	SDEG - Travaux de desserte en énergie électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de Cazaux Savès , pour un montant de 1 401,60€ HT .
078-2015	01/09/2015	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de Cazaux Savés , pour un montant de 885€ HT .

2- Réunion du Bureau du 30 juin 2015

Lors de la séance du 30 juin dernier, les membres du Bureau ont approuvé 3 délibérations :

1. Le projet de convention-type d'occupation du domaine public ou privé relatif aux travaux de renforcement, de montée en débit et d'extension du réseau départemental hertzien ;
2. Le projet de convention-type d'organisation de la maîtrise d'ouvrage de travaux relevant simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage ;
3. Le projet de convention de mise à disposition de biens et de services au profit du Syndicat Gers Numérique, par le Département du Gers.

... / ...

3- Subvention Satellite

Par délibération CS-201404140007 en date du 14 avril 2014, les modalités d'attribution de la subvention pour les équipements satellites ont été approuvées. La délibération prévoit qu'après instruction des dossiers par le personnel technique et administratif du Syndicat, un arrêté attributif soit notifié aux bénéficiaires avant versement.

Ainsi, depuis le 5 mars 2015 et jusqu'à fin Août, ont été attribuées 13 subventions satellites pour un montant global de **3 295,63€**, soit :

- 2 808,30€ pour 11 particuliers ;
- 487,33€ pour 2 professionnels.

Depuis la création de la subvention en avril 2014, ont été attribuées 83 subventions satellites pour un montant global de **24 161,23€**, soit :

- 19 474,56€ pour 68 particuliers ;
- 4 686,67€ pour 15 professionnels.

Les détails figurent en annexe.

Après information de la Commission Administrative qui s'est réunie le 24 septembre 2015 et qui n'a émis aucune observation, le comité syndical prend acte de ces décisions.

Fait à Auch, le 1^{er} octobre 2015

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Le Président,

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par
voie dématérialisée en Préfecture



Jean-Pierre SALERS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU GERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »

Le 1^{er} octobre 2015 à 10h, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS.

Date de convocation 25/09/2015 Date d'affichage : 25/09/2015

N° de délibération **CS-20151001-03** Annexe (s) : néant

Membres du Comité Syndical Nombre de membres en exercice : 23
Présents ou représentés : 17
Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Guy MANTOVANI, Henri CORMIER, Gaëtan LECLERC, Serge CARDONNE, Roger HEINIGER, Marie-France GARZELLI, Marie-Pierre CUSINATO, Pierre LACOMME, Francis RIVIERE, Céline SALLES a donné procuration à Robert SASSOLI, Philippe DUPOUY a donné procuration à Jean-Pierre SALERS, Jean-Pierre SALERS, Xavier BALLENGHIEN.

Nombre de voix Susceptibles de se prononcer : 25
Pour : 25 Contre : Abstention :

Monsieur Robert FRAIRET a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Délégations de compétence accordées au Président et au Bureau

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que conformément aux dispositions des articles L5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical peut déléguer une partie ses compétences au bénéfice du Président du Syndicat, dans la limite ses compétences exclusives telles que définies par l'article L.5211-10 du CGCT, ainsi que par l'article 8.3 des statuts du Syndicat.

Ainsi, restent sous compétence exclusive du Comité Syndical :

- l'élection du Président et des membres du Bureau
- le vote du compte de gestion, du compte administratif et du budget du syndicat
- la définition du montant des contributions financières des membres du syndicat
- la décision de la souscription des emprunts
- la décision de la délégation de la gestion d'un service public
- la décision de l'octroi de garanties d'emprunts au profit de tiers
- la décision de l'acquisition de toute infrastructure
- la décision de la création d'emplois
- la modification des conditions de fonctionnement du syndicat
- l'autorisation de l'adhésion et du retrait des membres du syndicat
- la modification des statuts et établissement du règlement intérieur

DELEGATIONS DONNEES AU PRESIDENT :

Afin de faciliter la gestion quotidienne du Syndicat mixte, il est donné délégation au Président :

1. **En matière financière :**

- La réalisation des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le comité syndical (article L.2122-22-20° du CGCT) ;

... / ...

La délégation est donnée pour une ligne de trésorerie sur une durée maximale de 12 mois dans la limite d'un montant maximum de 1 million d'euros, à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière et comportera un ou plusieurs index parmi les suivants : EONIA, T4M, EURIBOR ou TAUX FIXE.

Il sera rendu compte à l'Assemblée, à l'issue de l'exercice, de la nature et des conditions du contrat de ligne de trésorerie qui aura été mis en place dans le cadre de cette délégation.

- Dans le cadre des emprunts, dont la signature a été précédemment approuvée par le Comité Syndical, la prise de toute décision, dès lors que les crédits sont inscrits au Budget, concernant toutes formalités administratives et financières nécessaires à leur mise en œuvre, notamment les appels de fonds ;
- La prise des décisions de déroger à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'Etat, et la passation à cet effet des actes nécessaires ;
- la sollicitation de partenaires extérieurs pour toute subvention liée à des travaux préalablement approuvés, ainsi que la signature de tout document y afférent.

2. En matière de fonctionnement courant :

- La décision de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (article L.2122-22-6° du CGCT) et la décision de la conclusion et de la révision du prêt de matériels divers ;
- La passation des contrats d'assurance ainsi que l'acceptation des indemnités de sinistre y afférentes (article L.2122-22-6° du CGCT) ;
- La création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du Syndicat mixte (article L.2122-22-9° du CGCT) ;
- L'acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges (article L.2122-22-9° du CGCT) ;
- La décision d'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros (article L.2122-22-10° du CGCT) ;
- La fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts (article L.2122-22-11° du CGCT) ;
- L'arrêt et la modification des affectations des propriétés du syndicat mixte utilisées par ses services publics (article L.2122-22-1° du CGCT) ;
- La décision d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion à des organismes exerçant une activité liée aux domaines de compétence du Syndicat dans la limite de 4 000€ annuel par adhésion (exemple l'AVICCA).

3. En matière de marchés publics et de contrats :

- La prise de toute décision concernant l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que de toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget (article L.2122-22-4° du CGCT) ;
- La prise de toute décision, dès lors que les crédits sont inscrits au Budget, concernant la préparation et la passation de l'ensemble des marchés et accords-cadres, relatif aux travaux, fournitures et services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant ;

.... /

- Dans le cadre des Délégations de Services Publics, dont la signature a été précédemment approuvée par le Comité Syndical, la prise de toute décision, dès lors que les crédits sont inscrits au Budget, concernant toutes formalités administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de ces contrats.

Lors des réunions du comité syndical, le Président rendra compte des décisions qu'il aura été amené à prendre dans le cadre des attributions qui lui auront été déléguées par le comité syndical.

Toutes les mesures ici énumérées et prises en application de l'article L 3211-2 du CGCT feront l'objet d'arrêtés ou de décisions ainsi que, en tant que de besoin, de contrats et conventions sur la signature desquelles porte également la délégation.

DELEGATIONS DONNEES AU BUREAU :

L'article 10.3 des statuts du Syndicat mixte ouvert Gers numérique prévoit une délégation du Comité Syndical au bénéfice du Bureau pour lui permettre de délibérer sur l'ensemble des affaires du syndicat, dans le respect de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales.

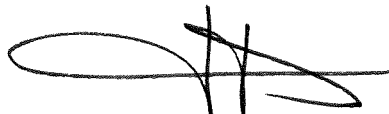
Afin de faciliter la gestion du Syndicat mixte, il est décidé de permettre au Bureau de délibérer sur toutes les affaires du Syndicat, à l'exception des compétences exclusives du comité syndical et des attributions confiées en propre au Président.

Lors de chaque réunion du comité syndical, le Bureau rendra compte des décisions qu'il aura adoptées dans le cadre de cette délégation.

Vu l'avis favorable de la commission administrative réunie le 24 septembre 2015, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide d'approuver les délégations mentionnées ci-dessus, à Monsieur le Président et au Bureau.

Fait à Auch, le 1^{er} octobre 2015

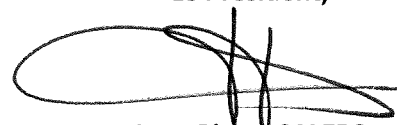
Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par
voie dématérialisée en Préfecture

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU GERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »

Le 1^{er} octobre 2015 à 10h, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS.

Date de convocation : 25/09/2015 Date d'affichage : 25/09/2015

N° de délibération : CS-20151001-04 Annexe (s) : néant

Membres du Comité Syndical : Nombre de membres en exercice : 23
Présents ou représentés : 17

Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Guy MANTOVANI, Henri CORMIER, Gaëtan LECLERC, Serge CARDONNE, Roger HEINIGER, Marie-France GARZELLI, Marie-Pierre CUSINATO, Pierre LACOMME, Francis RIVIERE, Céline SALLES a donné procuration à Robert SASSOLI, Philippe DUPOUY a donné procuration à Jean-Pierre SALERS, Jean-Pierre SALERS, Xavier BALLENGHIEN.

Nombre de voix : Susceptibles de se prononcer : 25
Pour : 25 Contre : Abstention :

Monsieur Robert FRAIRET a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Fixation des indemnités de fonctions des élus

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que conformément aux dispositions de l'article L5721-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical peut prévoir l'attribution d'une indemnité de fonctions aux président et vice-président(s). L'article R. 5723-1 du même code fixe le barème de la définition des montants de cette indemnité au regard du critère de la population regroupée du syndicat mixte.

Après en avoir délibéré et vu l'avis favorable de la commission administrative réunie le 24 septembre 2015, le Comité Syndical décide :

- d'attribuer au Président du syndicat mixte une indemnité de fonctions à hauteur de 15,95 % du montant du traitement afférent à l'indice brut 1015, soit 90 % du volume maximum ;
- d'attribuer à chaque Vice-président une indemnité de fonctions à hauteur de 7,97 % du montant du traitement afférent à l'indice brut 1015, soit 90 % du volume maximum ;
- de prévoir tous les ans l'inscription des sommes nécessaires au budget du syndicat.

Fait à Auch, le 1^{er} octobre 2015

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Le Président,

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par
voie dématérialisée en Préfecture



Jean-Pierre SALERS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »

DEPARTEMENT DU GERS

Le 1^{er} octobre 2015 à 10h, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS.

Date de convocation : 25/09/2015 Date d'affichage : 25/09/2015

N° de délibération : CS-20151001-05 Annexe (s) : néant

Membres du Comité Syndical : Nombre de membres en exercice : 23
Présents ou représentés : 17
Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Guy MANTOVANI, Henri CORMIER, Gaëtan LECLERC, Serge CARDONNE, Roger HEINIGER, Marie-France GARZELLI, Marie-Pierre CUSINATO, Pierre LACOMME, Francis RIVIERE, Céline SALLES a donné procuration à Robert SASSOLI, Philippe DUPOUY a donné procuration à Jean-Pierre SALERS, Jean-Pierre SALERS, Xavier BALLENGHIEN.

Nombre de voix : Susceptibles de se prononcer : 25
Pour : 25 Contre : Abstention :

Monsieur Robert FRAIRET a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Désignation des représentants du syndicat auprès du CNAS

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que par délibération n°B201403030007 en date du 3 mars 2014, le Bureau Syndical a approuvé l'adhésion du Syndicat au Centre National d'Action Sociale (CNAS).

Il convient donc de désigner un représentant institutionnel du Syndicat auprès de cet organisme, ainsi qu'un représentant délégué du personnel.

Monsieur Jean-Pierre SALERS a fait part de sa candidature au poste de représentant institutionnel et Madame Isabelle LALANNE à celui de représentante déléguée du personnel.

Vu l'avis favorable de la commission administrative réunie le 24 septembre 2015, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide d'approuver la désignation auprès du CNAS, de :

- Monsieur Jean-Pierre SALERS en tant que représentant permanent institutionnel ;
- Madame Isabelle LALANNE, en tant que représentante déléguée du personnel.

Fait à Auch, le 1^{er} octobre 2015

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Le Président,

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par
voie dématérialisée en Préfecture



Jean-Pierre SALERS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »

DEPARTEMENT DU GERS

Le 1^{er} octobre 2015 à 10h, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS.

Date de convocation 25/09/2015

Date d'affichage : 25/09/2015

N° de délibération CS-20151001-06

Annexe (s) : 2

Membres du Comité
Syndical

Nombre de membres en exercice : 23
Présents ou représentés : 17

Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Guy MANTOVANI, Henri CORMIER, Gaëtan LECLERC, Serge CARDONNE, Roger HEINIGER, Marie-France GARZELLI, Marie-Pierre CUSINATO, Pierre LACOMME, Francis RIVIERE, Céline SALLES a donné procuration à Robert SASSOLI, Philippe DUPOUY a donné procuration à Jean-Pierre SALERS, Jean-Pierre SALERS, Xavier BALLENGHIEN.

Nombre de voix

Susceptibles de se prononcer : 25

Pour : 25

Contre :

Abstention :

Monsieur Robert FRAIRET a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Signature de contrat de prêt avec la BEI

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'une consultation a été lancée auprès de 5 établissements bancaires, pour couvrir le besoin de financement du Syndicat de 2015-2016, s'élevant à 14,5 millions d'euros.

Conformément à l'avis de la Commission Administrative réunie le 24 septembre 2015, et après délibération, le Comité Syndical décide de retenir la proposition de la Banque Postale pour un montant de 14 500 000€, aux conditions mentionnées ci-dessous :

Durée : 19 ans
Périodicité : annuelle
Base de calcul : 30/360
Taux : 2,25% Fixe
Amortissement : constant
Frais de dossier : 14 500€, soit 0,10%

Préfinancement : 8 mois, à compter de la date de signature du contrat
à taux variable (éonia + 1,07%), facturation mensuelle
Commission de non utilisation de 0,10%

Commissions : d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt
de non-utilisation : 0,10 %

.../.....

De plus, le Comité Syndical décide :

- de demander, conformément aux conditions particulières liées à la proposition de la Banque Postale, une garantie du capital prêté à hauteur de 100,00 %, augmenté dans la même proportion des intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, rompus, frais et accessoires, auprès du Conseil Départemental du Gers ; cette garantie étant une condition de validité de l'offre de la Banque Postale ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet ;
- de prévoir les crédits annuels nécessaires au budget annexe « Aménagement Numérique » ;
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Auch, le 1^{er} octobre 2015

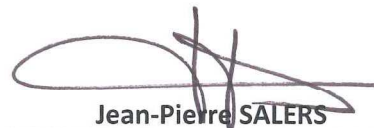
Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Le Président,

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par
voie dématérialisée en Préfecture



Jean-Pierre SALERS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU GERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »

Le 1^{er} octobre 2015 à 10h, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS.

Date de convocation 25/09/2015 Date d'affichage : 25/09/2015

N° de délibération CS-20151001-07 Annexe (s) : 1

Membres du Comité Syndical Nombre de membres en exercice : 23
Présents ou représentés : 17

Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Guy MANTOVANI, Henri CORMIER, Gaëtan LECLERC, Serge CARDONNE, Roger HEINIGER, Marie-France GARZELLI, Marie-Pierre CUSINATO, Pierre LACOMME, Francis RIVIERE, Céline SALLES a donné procuration à Robert SASSOLI, Philippe DUPOUY a donné procuration à Jean-Pierre SALERS, Jean-Pierre SALERS, Xavier BALLENGHIEN.

Nombre de voix Susceptibles de se prononcer : 25
Pour : 25 Contre : Abstention :

Monsieur Robert FRAIRET a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Approbation de l'avenant n°1 à la convention de Délégation de Services Publics d'exploitation et de commercialisation du réseau hertzien gersois

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que par délibération n°CS-20150219-05 en date du 19 février dernier, le Comité Syndical a approuvé les termes de la convention de Délégation de Services Publics (DSP) d'exploitation et de commercialisation du réseau hertzien gersois et a autorisé Monsieur le Président à la signer avec la Société NOMOTECH.

Afin de ne pas contractualiser en doublon d'assurance dommages aux biens, il est proposé de modifier par avenant N°1, l'article 4.3 de la convention de DSP signée le 25/02/2015, de façon à ce que le Délégué assure seul les équipements radios qu'il a reçus en affermage. Cet engagement se matérialise par une clause de renonciation unilatérale à recours du délégataire et de son ou ses assureurs, en faveur du délégant.

Vu l'avis favorable de la commission administrative réunie le 24 septembre 2015, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de Délégation de Services Publics d'exploitation et de commercialisation du réseau hertzien gersois ;
- d'autoriser Monsieur le Président à le signer ;
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Auch, le 1^{er} octobre 2015

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Le Président,

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par
voie dématérialisée en Préfecture



Jean-Pierre SALERS

REPUBLIQUE FRANÇAISE ----- DEPARTEMENT DU GERS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »	
Le 1 ^{er} octobre 2015 à 10h, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS.		
Date de convocation	25/09/2015	Date d'affichage : 25/09/2015
N° de délibération	CS-20151001-08	Annexe (s) : 1
Membres du Comité Syndical	Nombre de membres en exercice : 23 <u>Présents ou représentés : 17</u> Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Guy MANTOVANI, Henri CORMIER, Gaëtan LECLERC, Serge CARDONNE, Roger HEINIGER, Marie-France GARZELLI, Marie-Pierre CUSINATO, Pierre LACOMME, Francis RIVIERE, Céline SALLES a donné procuration à Robert SASSOLI, Philippe DUPOUY a donné procuration à Jean-Pierre SALERS, Jean-Pierre SALERS, Xavier BALLENGHIEN.	
Nombre de voix	Susceptibles de se prononcer : 25 Pour : 25 Contre : Abstention :	
Monsieur Robert FRAIRET a été désigné en qualité de secrétaire de séance.		
OBJET : Approbation du Projet du contrat type pour l'offre de lien fibre optique nomo ou bi-fibres NRA à NRA		

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°B-20140514003 en date du 14 mai 2014, le Bureau a approuvé le marché de travaux à bons de commande concernant la Montée en Débit aux sous-répartiteurs et aux NRA origine non opticalisés sur le département du Gers, pour un montant estimatif de 16 655 379,30€ HT.

Ce marché a été attribué à la Société Orange et notifié le 3 septembre 2014, pour la réalisation de la montée en débit de 149 SR (Sous-Répartiteurs) et l'opticalisation de 8 NRA (Nœud de Raccordement à l'Abonné).

Afin d'anticiper la commercialisation de la fibre optique NRA, il convient d'approuver le projet de contrat type d'offre de lien fibre optique mono ou bi-fibre NRA, qui sera proposé aux opérateurs souhaitant louer nos équipements.

Vu l'avis favorable de la commission des relations avec les partenaires et les opérateurs réunie le 24 septembre 2015, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- d'approuver le projet du contrat type pour l'offre de lien fibre optique nomo ou bi-fibres NRA à NRA, ci-annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ces contrats, à chaque fois qu'un opérateur en manifestera le souhait ;
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Auch, le 1^{er} octobre 2015

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Le Président,

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par
voie dématérialisée en Préfecture



Jean-Pierre SALERS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »

DEPARTEMENT DU GERS

Le 1^{er} octobre 2015 à 10h, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS.

Date de convocation 25/09/2015

Date d'affichage : 25/09/2015

N° de délibération CS-20151001-09

Annexe (s) : 1

Membres du Comité
Syndical

Nombre de membres en exercice : 23

Présents ou représentés : 17

Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Guy MANTOVANI, Henri CORMIER, Gaëtan LECLERC, Serge CARDONNE, Roger HEINIGER, Marie-France GARZELLI, Marie-Pierre CUSINATO, Pierre LACOMME, Francis RIVIERE, Céline SALLES a donné procuration à Robert SASSOLI, Philippe DUPOUY a donné procuration à Jean-Pierre SALERS, Jean-Pierre SALERS, Xavier BALLENGHIEN.

Nombre de voix

Susceptibles de se prononcer : 25

Pour :

25

Contre :

Abstention :

Monsieur Robert FRAIRET a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du projet de convention de mise à disposition gratuite du matériel informatique lié au projet « école numérique »

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°CS-2014051030-10 en date du 30 octobre 201, le Comité Syndical a approuvé le projet « école numérique pour le premier degré », consistant à déployer un site pilote dans le Gers sur 15 écoles primaires : Aubiet, Beaucaire, Cologne, Estang, Lasséran, Le Houga, Mirande, Montestruc-sur-Gers, Ordan-Larroque, Plaisance, Samatan, Saint-Michel, Saint-Germé, Vic-fezensac et l'Isle Jourdain.

Suite à la procédure de MAPA lancée le 28 mai dernier, la société BUREAU MODERNE sise Chemin du Moulin de La Ribère à AUCH a été retenue, pour un montant de 75 870€ HT. L'installation du matériel a commencé le 12 Août et s'est achevée début septembre.

Le matériel a donc été livré dans les écoles, tout en restant la propriété du Syndicat. Par conséquent, il convient de signer une convention de mise à disposition de ces équipements afin de déterminer les droits et obligations de chacun.

Vu l'avis favorable de la Commission des relations avec les Partenaires et Opérateurs, réunie le 24 septembre 2015, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- d'approuver le projet de convention type de mise à disposition du matériel informatique dans les 15 écoles du programme « école numériques », ci-annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Président à les signer et à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Auch, le 1^{er} octobre 2015

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Le Président,

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par
voie dématérialisée en Préfecture



Jean-Pierre SALERS

REPUBLIQUE FRANÇAISE ----- DEPARTEMENT DU GERS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »	
Le 1 ^{er} octobre 2015 à 10h, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Mr Jean-Pierre SALERS.		
Date de convocation	25/09/2015	Date d'affichage : 25/09/2015
N° de délibération	CS-20151001-10	Annexe (s) : 1
Membres du Comité Syndical	Nombre de membres en exercice : 23 Présents ou représentés : 16 Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Guy MANTOVANI, Henri CORMIER, Gaëtan LECLERC, Serge CARDONNE, Roger HEINIGER, Marie-France GARZELLI, Marie-Pierre CUSINATO, Pierre LACOMME, Francis RIVIERE, Céline SALLES a donné procuration à Robert SASSOLI, Philippe DUPOUY a donné procuration à Jean-Pierre SALERS, Jean-Pierre SALERS, Xavier BALLENGHIEN (sorti avant la mise au vote).	
Nombre de voix	Susceptibles de se prononcer : 22 Pour : 22 Contre : Abstention :	
Monsieur Robert FRAIRET a été désigné en qualité de secrétaire de séance.		
OBJET : Approbation du projet de convention de mise à disposition d'emplacements destinés à accueillir des équipements de télécommunication dans les emprises des réservoirs d'eau potable, propriétés du Syndicat des Eaux de la Barousse du Comminges et de la Save		

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°CS-20150403-13 en date du 3 avril 2015, le Comité Syndical a approuvé le modèle type de convention d'occupation du domaine public ou privé à signer avec les propriétaires pour l'installation des équipements de montée en débit du réseau hertzien.

Par délibération n°B-20150630-01 en date du 30 juin 2015, le Bureau Syndical a délibéré sur un nouveau modèle de convention type quadripartite, incluant les fermiers délégataires des châteaux d'eaux en tant que signataires.

Le Syndicat des Eaux de la Barousse du Comminges et de la Save, sis Villeneuve de Rivière (31800), propriétaire du château d'eau situé à LAHAS au lieu-dit « Aux Paguères du Village », où le Syndicat souhaite installer des équipements radios, demande que la convention ci-annexée et rédigée par son propre service juridique, soit signée, en lieu et place de celle proposée par le Syndicat Gers Numérique.

Vu l'avis favorable de la Commission des relations avec les Partenaires et Opérateurs, réunie le 24 septembre 2015, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- d'approuver le projet de convention, ci-annexé, de mise à disposition d'emplacements destinés à accueillir des équipements de télécommunication dans les emprises des réservoirs d'eau potable, propriétés du Syndicat des Eaux de la Barousse du Comminges et de la Save, dont celui sis sur la commune de LAAS ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ces conventions avec le Syndicat des Eaux de la Barousse du Comminges et de la Save ;
- et à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Auch, le 1^{er} octobre 2015

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par
voie dématérialisée en Préfecture

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »

DEPARTEMENT DU GERS

Le 1^{er} octobre 2015 à 10h, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS.

Date de convocation : 25/09/2015 Date d'affichage : 25/09/2015

N° de délibération : CS-20151001-11 Annexe (s) : 1

Membres du Comité Syndical
Nombre de membres en exercice : 23
Présents ou représentés : 16
Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Guy MANTOVANI, Henri CORMIER (a quitté la séance à 11h20, avant la mise au vote), Gaëtan LECLERC, Serge CARDONNE, Roger HEINIGER, Marie-France GARZELLI, Marie-Pierre CUSINATO, Pierre LACOMME, Francis RIVIERE, Céline SALLES a donné procuration à Robert SASSOLI, Philippe DUPOUY a donné procuration à Jean-Pierre SALERS, Jean-Pierre SALERS, Xavier BALLENGHIEN.

Nombre de voix
Susceptibles de se prononcer : 24
Pour : 24 Contre : Abstention :

Monsieur Robert FRAIRET a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Sélection des candidatures admises à concourir dans le cadre du marché de Conception Réalisation Maintenance et Exploitation en FttH (Fiber to the Home)

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que par délibération n°CS-20141030-11, a voté le principe d'un marché de Conception, Réalisation, Exploitation et Maintenance (CREM) défini par l'article 73 du Code des Marchés Publics, afin de missionner une entreprise chargée de concevoir et de mettre en œuvre un plan de déploiement sous forme de Réseau d'Initiative Publique (RIP) FttH.

Conformément aux dispositions de l'article 40 du CMP, un Avis d'Appel Public à Candidatures a été publié dans le Bulletin officiel des annonces des marchés publics (avis n°15-54389 publié le 10/04/2015) et au Journal officiel de l'Union européenne (avis n°2015/S 073-128387 publié le 15/04/2015), ainsi que sur le profil d'acheteur le 9 avril 2015, pour une remise des candidatures au plus tard le 22 mai 2015 avant 17 heures.

Le Jury, précédemment constitué par décisions n°008 et 42-2015, après analyse et discussion en séance du 30 juin 2015, a émis un avis motivé et favorable sur l'admission des 2 candidatures reçues : ORANGE et COVAGE NETWORKS.

Vu l'avis favorable de la commission d'Ingénierie technique et géographique réunie le 24 septembre 2015,

Vu l'avis favorable du Jury qui s'est réuni le 30 juin 2015, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide de retenir les 2 candidatures reçues, à savoir :

- ORANGE – 78 Rue Olivier de Serres – 75015 PARIS
- COVAGE NETWORKS – 30, avenue Edouard Belin 92500 RUEIL MALMAISON

Fait à Auch, le 1^{er} octobre 2015

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par
voie dématérialisée en Préfecture

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU GERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »

Le 1^{er} octobre 2015 à 10h, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Mr Jean-Pierre SALERS.

Date de convocation : 25/09/2015 Date d'affichage : 25/09/2015

N° de délibération : CS-20151001-12 Annexe (s) : 12

Membres du Comité Syndical : Nombre de membres en exercice : 23
Présents ou représentés : 15

Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Guy MANTOVANI (a quitté la séance à 11h40, avant la mise au vote), Gaëtan LECLERC, Serge CARDONNE, Roger HEINIGER, Marie-France GARZELLI, Marie-Pierre CUSINATO, Pierre LACOMME, Francis RIVIERE, Céline SALLES a donné procuration à Robert SASSOLI, Philippe DUPOUY a donné procuration à Jean-Pierre SALERS, Jean-Pierre SALERS, Xavier BALLENGHIEN.

Nombre de voix : Susceptibles de se prononcer : 23
Pour : 23 Contre : Abstention :

Monsieur Robert FRAIRET a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du Document de Consultation des Entreprises concernant le marché de de Conception Réalisation Maintenance et Exploitation en FttH (Fiber to the Home)

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que :

- le Comité Syndical, par délibération n°CS-20141030-11, a voté le principe d'un marché de Conception, Réalisation, Exploitation et Maintenance (CREM) défini par l'article 73 du Code des Marchés Publics, afin de missionner une entreprise chargée de concevoir et de mettre en œuvre un plan de déploiement sous forme de Réseau d'Initiative Publique (RIP) FttH ;
- Par décisions n°008-2015 en date du 24 mars 2015 et N°042-2015 en date du 24 juin 2015, le Jury défini à l'article 69 du CMP a été constitué ;
- Par délibération n°CS-20151001-11, le Comité Syndical a sélectionné conformément à l'avis du Jury, deux candidats ayant déposé leur candidature suite à l'AAPC du 9 avril dernier, les autorisant ainsi à remettre une offre.

Monsieur le Président procède à la présentation du Document de Consultation des Entreprises ci-annexé, rédigé conformément aux dispositions de l'article 69-IV du CMP.

Vu l'avis favorable de la commission d'Ingénierie technique et géographique réunie le 24 septembre 2015, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) tel qu'il est annexé au présent rapport,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec le titulaire qui aura été désigné par la Commission d'Appel d'Offres,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Auch, le 01/10/2015

Le Président,


Jean-Pierre SALERS

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par
voie dématérialisée en Préfecture

Le Président,


Jean-Pierre SALERS